

L'homme d'État comprend l'autorité du pouvoir

Ce qui rend le gouvernement spécial parmi les institutions établies par notre Créateur pour assurer une société ordonnée, aux côtés des institutions familiales et religieuses, c'est l'autorité qui a été donnée au gouvernement. Afin d'exercer correctement l'autorité de la fonction, il est nécessaire de comprendre l'autorité accordée au gouvernement et aux fonctionnaires individuels servant au sein de cette institution. Nous apprenons à cet égard que Pilate, l'administrateur romain qui avait la responsabilité de traiter avec Jésus suite aux accusations selon lesquelles il devrait être mis à mort pour avoir prétendu être Dieu. À un moment donné, lorsque Pilate interroge Jésus, on nous dit :

Jésus ne lui a pas donné de réponse. Alors Pilate lui dit : « Tu ne me parles pas ? Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te libérer et le pouvoir de te crucifier ? (Jean 19 : 9-10)

Pilate a déclaré qu'il avait le pouvoir de mettre Jésus à mort. La réponse de Jésus à Pilate nous enseigne :

Vous n'auriez aucune autorité sur Moi si elle ne vous avait pas été donnée d'en haut (Jean 19 : 11).

Jésus n'a pas contesté le fait que Pilate avait le pouvoir de le mettre à mort. Et Jésus, parlant en tant que Dieu et au nom de la Divinité, confirma que Pilate possédait cette autorité en vertu de sa fonction. Jésus, en tant que Dieu, aurait pu retirer cette autorité à Pilate dans ce cas précis, mais il a choisi de l'autoriser afin de payer le prix de notre péché en tant que Sauveur de l'humanité.

Ailleurs, nous en apprenons davantage sur l'autorité que possèdent les responsables gouvernementaux, y compris la manière dont elle doit être perçue à la fois par les responsables gouvernementaux et par le peuple :

Chacun doit se soumettre aux autorités gouvernantes, car il n'y a d'autorité que celle de Dieu, et celles qui existent sont instituées par Dieu. Ainsi donc, celui qui résiste à l'autorité s'oppose au commandement de Dieu, et ceux qui s'y opposent attireront le jugement sur eux-mêmes. Car les dirigeants ne sont pas une terreur pour la bonne conduite, mais pour la mauvaise. Voulez-vous ne pas avoir peur de l'autorité ? Faites ce qui est bien et vous aurez son approbation. Car le gouvernement est le serviteur de Dieu pour votre bien. Mais si vous faites le mal, ayez peur, car il ne porte pas l'épée sans raison. Car le gouvernement est le serviteur de Dieu, un vengeur qui attire la colère contre celui qui fait le mal. Par conséquent, vous devez vous soumettre, non seulement à cause de la colère [du gouvernement], mais aussi à cause de votre conscience. Et c'est pour cette raison que vous payez des impôts, puisque les autorités sont les serviteurs publics de Dieu, qui s'occupent continuellement de ces tâches (Romains 13 : 1-6).

Ce passage soutient l'affirmation de Jésus selon laquelle le gouvernement possède l'autorité, y compris l'épée, ce qui indique clairement l'autorité d'infliger des châtiments corporels et que cette autorité lui est accordée par Dieu. Toutefois, ce pouvoir doit être utilisé avec prudence, en reconnaissant que :

Le gouvernement est le serviteur de Dieu (Romains 13 : 4).

Le gouvernement en tant qu'institution est conçu pour servir le dessein de Dieu visant à créer une société pieuse garantissant le bien-être de tous :

afin que nous puissions mener une vie tranquille et tranquille en toute piété et dignité (2 Timothée 2 : 2).

Et les responsables gouvernementaux sont les serviteurs de Dieu pour y parvenir :

les autorités sont les serviteurs publics de Dieu, s'occupant continuellement de ces tâches (Romains 13 : 6).

Le gouvernement est établi par Dieu dans le but de créer une société juste et ordonnée. Par conséquent, une partie importante de cette autorité consiste à encourager les bons comportements :

Car les dirigeants ne sont pas une terreur pour la bonne conduite, mais pour la mauvaise. Voulez-vous ne pas avoir peur de l'autorité ? Faites ce qui est bien et vous aurez son approbation. Car le gouvernement est le serviteur de Dieu pour votre bien. Mais si vous faites le mal, ayez peur, car il ne porte pas l'épée sans raison. Car le gouvernement est le serviteur de Dieu, un vengeur qui suscite la colère contre celui qui fait le mal (Romains 13 : 3-4).

La colère du gouvernement face aux actes répréhensibles individuels est censée être en harmonie avec le fait que Dieu convainc l'individu à travers la conscience qu'Il a implantée en nous. Ainsi, cette menace de punition vise à créer la société et la qualité de vie souhaitées par notre Créateur. Ainsi, clairement, en dispensant la justice au sein de la société, le gouvernement doit être une extension du plan de notre Créateur, avec l'exigence d'opérer sous sa direction dans l'exercice de cette autorité. Avec la menace de sanctions, rien n'indique que cette autorité puisse être utilisée à d'autres fins que celle d'encourager et de faire respecter un bon comportement – certainement pas pour le pouvoir politique.

Le peuple doit considérer les fonctionnaires comme des « fonctionnaires de Dieu ». Et le gouvernement est censé être le serviteur de Dieu. En tant que tel, le peuple est censé respecter l'autorité que détient le gouvernement :

Mais si vous faites le mal, ayez peur, car il ne porte pas l'épée sans raison. Car le gouvernement est le serviteur de Dieu, un vengeur qui suscite la colère contre celui qui fait le mal (Romains 13 : 4).

Le but du gouvernement n'est pas d'instiller la peur, mais plutôt le respect de l'autorité et d'encourager un comportement sociétal sain – « pour votre bien ». La vie de la population sera sensiblement meilleure grâce à l'exercice sain de cette autorité par le gouvernement et ses fonctionnaires.

APPLICATION DE CETTE VÉRITÉ À L'HOMME D'ÉTAT :

Est-ce que je reconnais que l'autorité que j'exerce dans ma fonction vient de Dieu ?

Est-ce que je reconnais que j'exerce cette autorité en tant que serviteur de Dieu et sous sa direction en tant qu'instrument ?

Les gens reconnaissent-ils que j'exerce cette autorité en tant que serviteur de Dieu ?

Si l'autorité dont je dispose dans mon poste vient de Dieu, ne devrais-je pas le consulter attentivement dans l'exercice de cette autorité pour m'assurer que j'exerce cette autorité d'une manière qu'il désire et approuve ?